



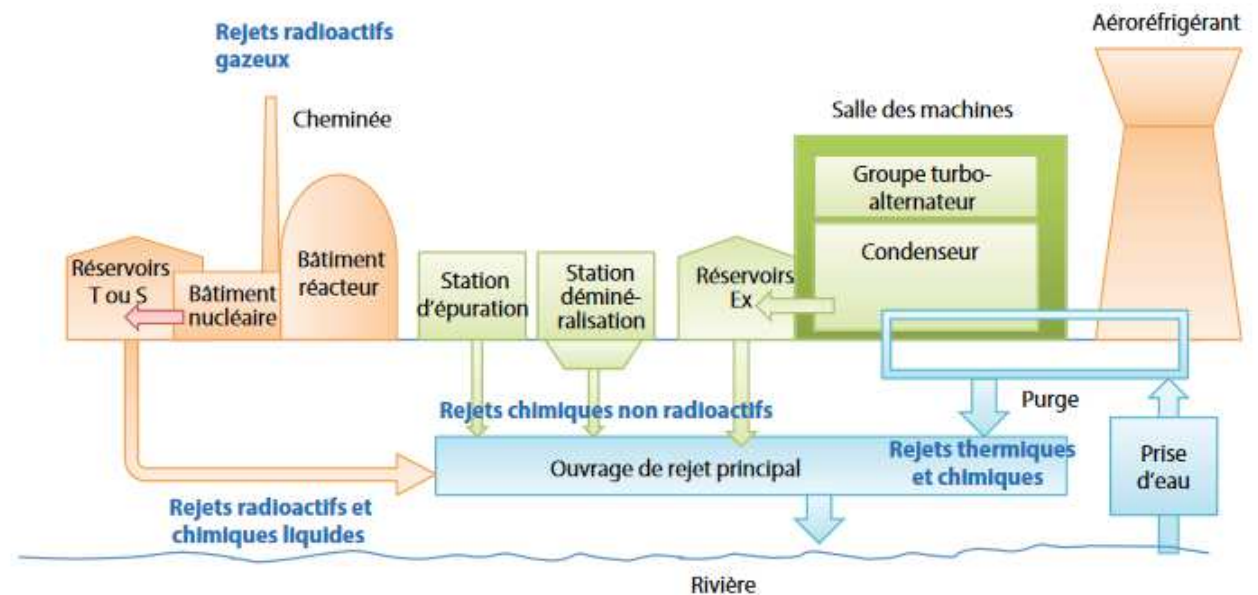
Commission Locale d'Information du  
9 novembre 2022

Dépassement  
d'un seuil  
d'alarme  
réglementaire

## Contexte

L'exploitation d'une centrale nucléaire requiert l'utilisation de produits chimiques dans l'objectif d'assurer le conditionnement optimal des circuits d'eau. Elle donne lieu à la **production d'effluents radioactifs, chimiques et thermiques** dont les rejets dans l'environnement font l'objet d'une analyse d'impact environnemental et sanitaire et sont strictement **encadrés par la réglementation**. Cette dernière fixe notamment **un seuil à 4 MBq/m<sup>3</sup>** pour la suspension des rejets radioactifs gazeux par la cheminée du bâtiment des auxiliaires nucléaires (BAN).

→ Des mesures et des contrôles sont effectués en permanence : **contrôle des effluents gazeux à la sortie des cheminées**, contrôle des effluents liquides avant et après rejet, détection en continu de la radioactivité ambiante et des poussières atmosphériques, surveillance mensuelle des eaux souterraines et eaux de pluie, prélèvements et analyse d'échantillons de la faune, de la flore et des productions agricoles.



# Chronologie

Le 14 juin 2022, dans le cadre des opérations de mise à l'arrêt de l'unité de production n°1 pour maintenance programmée, les équipes de la centrale réalisent une activité sur le **système de traitement des effluents gazeux**.

L'activité consiste à balayer l'air dans les circuits et conformément à nos procédures sur une activité sensible de ce type, **un suivi des gaz rejetés à la cheminée du BAN, est réalisé en continu** grâce aux chaînes de mesure équipées d'alarmes visibles par les opérateurs en salle de commande.

Pendant l'opération, une alarme liée à un **léger dépassement du seuil réglementaire** est apparue pendant 20 secondes. Dès détection, les équipes ont procédé à la **fermeture de la vanne** du système de traitement des effluents. **La limite réglementaire concernant le débit moyen d'activités en gaz rares sur 24 heures ainsi que celle liée à l'activité annuelle ont été respectées.**

## Investigations

Les investigations menées ont permis d'identifier une pression trop haute dans la capacité au moment de la mise air, responsable d'un sur-débit.

Actions réalisées immédiatement :

- **Fermeture de la vanne du système de traitement des effluents.**
- **Surveillance renforcée des paramètres à la cheminée par les opérateurs.**
- **Prélèvement d'échantillons dans l'environnement.**

# Aucun impact réel sur l'environnement

L'activité a été estimée à 0,03 GBq pour les iodes et 4,5 GBq pour les gaz rares. La surveillance des balises radiologiques autour du site (à 1 km et à 5 km) n'a mis en évidence aucune élévation de l'activité ambiante et la surveillance renforcée des montées d'activités pendant ces opérations sensibles permettent une détection immédiate du dépassement de seuil.

Toutefois, en raison du non respect des conditions de rejet des effluents gazeux pendant 20 secondes, la centrale de Cattenom a déclaré, le 16 juin 2022, un évènement significatif environnement classé au niveau 0 de l'échelle INES à l'Autorité de sûreté nucléaire.

## ÉCHELLE INES

Échelle internationale des événements nucléaires



Comme après chaque évènement, nous en tirons le **retour d'expérience** afin d'améliorer nos organisations. Dans le cas présent, nous avons notamment revu les procédures d'exploitation sur les dégazages des capacités : modification de la procédure de suivi et des critères d'arrêt ainsi que l'ajout de critères avant la mise à l'air (vérification du niveau de pression, ouverture de la vanne une fois que l'activité a baissé et s'est stabilisée...).



Merci